

# Fédération Équestre Internationale (FEI) Saut d'obstacles

## ÉPREUVES

Compétition par équipes

Compétition individuelle

## QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Quota d'athlètes : 75 cavaliers et 75 chevaux (15 chevaux de réserve/1 par équipe)

Maximum par CNO : Pour les CNO qualifiés en compétition par équipes, le maximum par CNO sera de 4 cavaliers, et ce sont les 3 meilleurs résultats qui comptent.

Pour les CNO qualifiés uniquement en compétition individuelle, le maximum par CNO sera de 2 cavaliers.

Un CNO peut participer à la finale individuelle avec 3 cavaliers au maximum.

Qualification pour la compétition individuelle de saut d'obstacles : si, après la compétition par équipes, un CNO a quatre cavaliers qualifiés pour cette compétition, les trois cavaliers les mieux placés après la compétition par équipes seront sélectionnés pour participer à la finale individuelle. (Le quatrième cavalier du même CNO ne peut pas être porté sur la liste de réserve des cavaliers pour la finale individuelle).

## SYSTÈME DE QUALIFICATION

### RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES

Les groupes de qualification olympique de la FEI déterminés d'après la procédure de qualification se basent sur les 7 régions géographiques suivantes:

- A - Europe de l'Ouest (nord);
- B - Europe de l'Ouest (sud);
- C - Europe Centrale et de l'Est;
- D - Amérique du Nord;
- E - Amérique Centrale et du Sud;
- F - Afrique et Moyen-Orient;
- G - Asie du Sud-Est.

**SAUT D'OBSTACLES PAR ÉQUIPES - SYSTEME DE QUALIFICATION**

15 CNO seront qualifiés pour participer avec une équipe composée de 4 cavaliers et de 4 chevaux ou de 3 cavaliers et de 3 chevaux de la manière suivante :

	<b>Réserves (R)</b>
1. Le pays hôte CHN & HKG.	CHN (1) HKG (2)
2. Les 5 équipes les mieux placées aux Jeux équestres mondiaux 2006 à l'exclusion des équipes qualifiées ci-dessus.	NED (3) USA (4) GER (5) UKR (6) SUI (7)
3. Les 3 équipes les mieux placées au Championnat d'Europe de saut d'obstacles 2007 à l'exclusion des équipes qualifiées ci-dessus.	GBR (8) SWE (9) NOR (10)
4. Les 3 équipes les mieux placées aux Jeux Panaméricains 2007 à l'exclusion des équipes qualifiées ci-dessus.	BRA (11) CAN (12) MEX (13)
5. L'équipe ayant obtenu la meilleure place combinée du groupe de qualification F lors des Jeux équestres mondiaux 2006 et du groupe de qualification olympique F* lors d'une épreuve approuvée par la FEI en 2007.	KSA (14)
6. L'équipe la mieux placée du groupe de qualification olympique G lors des Jeux équestres mondiaux 2006.	AUS (15)
7. L'équipe la mieux placée du groupe de qualification olympique G lors d'une épreuve approuvée par la FEI en 2007. Si le groupe G n'est pas représenté par une équipe lors des Jeux équestres mondiaux 2006, seront sélectionnées les 2 équipes les mieux placées du groupe olympique G lors d'une épreuve approuvée par la FEI en 2007. L'inverse s'applique si l'épreuve approuvée par la FEI en 2007 pour le groupe G n'a pas lieu.	NZL (16)
<b>TOTAL</b>	<b>16 équipes (64 cavaliers)</b>

Note :

\*En cas d'ex-aequo à ce rang, c'est l'équipe ayant obtenu le meilleur résultat durant les Jeux équestres mondiaux 2006 qui sera sélectionnée. Si le groupe F n'est pas représenté par une équipe durant les Jeux équestres mondiaux 2006, l'équipe la mieux placée du groupe F durant l'épreuve olympique de qualification approuvée par la FEI en 2007 sera incluse.

**SAUT D'OBSTACLES INDIVIDUEL - SYSTEME DE QUALIFICATION**

15 places seront réservées aux CNO qui ne sont pas représentés par des équipes, chaque concurrent ayant 1 cheval, avec un maximum de 2 cavaliers par pays.

	<b>Réserves (R)</b>
1. Au cas où le pays hôte (CHN & HKG) n'inscrirait pas d'équipe, il qualifiera directement 1 ou 2 cavaliers individuels.	(1/1)

2.	Le CNO des 2 individuels les mieux placés des groupes de qualification olympique A ou B (les deux cavaliers peuvent être du même groupe) dans le classement des cavaliers de saut d'obstacles approuvé par la FEI au 1 <sup>er</sup> mai 2008.	IRL (1) BEL (2)
3.	Le CNO des 3 individuels les mieux placés du groupe de qualification olympique C dans le classement des cavaliers de saut d'obstacles approuvé par la FEI au 1 <sup>er</sup> mai 2008	RUS (3) RUS (4) AZE (5)
4.	Le CNO de l'indivuel le mieux placé du groupe de qualification olympique D aux Jeux Panaméricains 2007.	BER (6)
5.	Le CNO des 4 individuels les mieux placés du groupe de qualification olympique E aux Jeux Panaméricains 2007.	VEN (7) COL (8) ARG (9) GUA (10)
6.	Le CNO des 2 individuels les mieux placés parmi les individuels du groupe F lors des Jeux équestres mondiaux 2006*.	JOR (11) EGY (12)
	Le CNO de l'indivuel le mieux placé parmi les individuels du groupe F lors d'une épreuve olympique de qualification approuvée par la FEI*.	UAE (13)
7.	Le CNO de l'indivuel le mieux placé parmi les individuels du groupe G lors des Jeux équestres mondiaux 2006**.	JPN (14)
	Le CNO de l'indivuel le mieux classé parmi les individuels du groupe G lors d'une épreuve olympique de qualification approuvée par la FEI**.	JPN (15)
8.	Conformément aux précisions données sous la rubrique 'Places sur invitation de la commission tripartite (CIO-ACNO-FEI)', des places sur invitation pourront être distribuées aux CNO après confirmation de la commission tripartite.	(+)
<b>TOTAL</b>		<b>15 cavaliers</b>

## Note :

- \*Si le groupe F n'est pas représenté aux Jeux équestres mondiaux 2006 ou s'il n'obtient pas son quota aux Jeux équestres mondiaux 2006, son quota sera rempli en utilisant l'épreuve olympique de qualification du groupe F sélectionnée par la FEI en 2007. L'inverse s'applique si l'épreuve olympique de qualification du groupe F sélectionnée par la FEI en 2007 ne remplit pas son quota. Si, après les deux épreuves susmentionnées, le quota n'est toujours pas rempli, le classement olympique des cavaliers de saut d'obstacles de la FEI établi au 1<sup>er</sup> mai 2008 sera utilisé pour remplir les quotas.
- \*\*Si le groupe G n'est pas représenté aux Jeux équestres mondiaux 2006 ou s'il n'obtient pas son quota aux Jeux équestres mondiaux 2006, son quota sera rempli en utilisant l'épreuve olympique de qualification du groupe G sélectionnée par la FEI en 2007. L'inverse s'applique si l'épreuve olympique de qualification du groupe G sélectionnée par la FEI en 2007 ne remplit pas son quota. Si, après les deux épreuves susmentionnées, le quota n'est toujours pas rempli, le classement olympiques des cavaliers de saut d'obstacles de la FEI établi au 1<sup>er</sup> mai 2008 sera utilisé pour remplir les quotas.

**CLASSEMENT FEI DES CAVALIERS DE SAUT D'OBSTACLES**

La méthode de calcul utilisée pour l'établissement du classement des cavaliers de saut d'obstacles de la FEI sera publiée par la FEI pour le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le classement des cavaliers de saut d'obstacles de la FEI couvrant la période allant du **1<sup>er</sup> janvier 2007 au 1<sup>er</sup> mai 2008** sera utilisé pour

déterminer la qualification concernée. La liste se limite aux 30 meilleurs résultats par cavalier pendant la période spécifiée.

### CONDITIONS MINIMALES REQUISES POUR LES CHEVAUX ET LES CAVALIERS

Tous les cavaliers et tous les chevaux prenant part aux Jeux olympiques 2008 doivent remplir les conditions minimales requises. Les cavaliers et les chevaux peuvent obtenir les conditions minimales requises lors des Jeux Olympiques 2004 et du Championnat du monde 2006 (WEG) ainsi que lors d'épreuves qui se dérouleront entre le **1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 30 juin 2008** pour les inscriptions nominatives de la FEI.

Les cavaliers et les chevaux doivent avoir obtenu les résultats suivants en couple pour remplir les conditions minimales comme suit :

- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première manche de deux épreuves de Grand Prix lors d'un CSI 3 étoiles à l'extérieur choisi avec un score sans pénalité;
- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première manche d'une épreuve de Grand Prix lors d'un CSI 4 étoiles à l'extérieur choisi avec un score n'excédant pas quatre points de pénalité ;
- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première manche d'une épreuve de Grand Prix lors d'un CSI 5 étoiles à l'extérieur choisi avec un score n'excédant pas huit points de pénalité ;
- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première manche d'une épreuve de Coupe des Nations 4 étoiles choisie avec un score n'excédant pas quatre points de pénalité dans la première manche ou avec zéro point de pénalité dans la deuxième manche ;
- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première manche d'une épreuve de Grand Prix lors d'un CSIO 4 étoiles choisi avec un score n'excédant pas quatre points de pénalité ;
- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première ou la deuxième manche d'une épreuve de Coupe des Nations 5 étoiles choisie avec un score n'excédant pas huit points de pénalité dans la première manche ou avec zéro point de pénalité dans la deuxième manche ;
- Les concurrents et les chevaux qui ont terminé la première manche d'une épreuve de Grand Prix lors d'un CSIO 5 étoiles choisi avec un score n'excédant pas huit points de pénalité ;
- Les cavaliers et les chevaux qui ont eu moins de huit points de pénalité en compétition par équipes (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> manche) aux Championnats d'Europe 2007 ou du monde 2006 ou aux Jeux Panaméricains 2007 ou aux Jeux Olympiques 2004 ou à d'autres championnats continentaux pour seniors, approuvés par la commission de saut d'obstacles de la FEI;
- Les cavaliers et les chevaux qui ont terminé la troisième compétition au Championnat du monde 2006 ou la finale individuelle au Championnat d'Europe 2007 ou les Jeux Panaméricains 2007 ou les Jeux Olympiques 2004 ou d'autres championnats continentaux pour seniors, approuvés par la commission de saut d'obstacles de la FEI;
- Les cavaliers et les chevaux qui ont terminé la première manche d'épreuves qualificatives de deux Coupes du Monde sélectionnées parmi les compétitions de la Coupe du Monde à l'extérieur sans avoir excédé un total de quatre pénalités.

La sélection se fera lors d'épreuves qui se dérouleront du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à la date de clôture des inscriptions nominatives le 30 juin 2008. Une liste d'épreuves en 2007 sera publiée dans le Bulletin de la FEI à la fin de 2006 et pour les épreuves en 2008 à la fin de 2007.

- Les Coupes des Nations, les Grands Prix et les épreuves qualificatives de la Coupe du monde sélectionnés devront répondre aux critères suivants : avoir au moins 12 obstacles dont la hauteur pourra varier entre 1,40 m et 1,60 m. Il devra y avoir une rivière de 3,50 m, y compris l'élément d'appel. La largeur des obstacles variera entre 1,50 m et 2,00 m (2,20 m pour la triple barre). Il devra y avoir au moins deux obstacles verticaux d'une hauteur minimum de 1,60 m.

- Les fédérations nationales qui ne pourront envoyer des équipes complètes à aucun des CSIO seront autorisées à inscrire des individuels qui auront la possibilité de participer hors concours à la Coupe des Nations.

#### Délégué d'évaluation du saut d'obstacles

Au cas où une fédération nationale ne pourrait pas qualifier ses concurrents selon ce qui précède, elle devra demander à la FEI d'envoyer un délégué étranger conformément à la procédure publiée par la FEI.

#### **PLACES SUR INVITATION DE LA COMMISSION TRIPARTITE (CIO-ACNO-FEI)**

La date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs demandes d'invitation est le 15 novembre 2007. L'attribution des places sur invitation sera confirmée par écrit aux CNO avant juillet 2008.

Néanmoins, aucune place ne sera attribuée pour ces invitations dans le cadre du quota équestre. Les demandes d'invitations pourront être combinées à des places inutilisées dans le quota en accord avec la FEI et le CIO avant le 15 juin 2008.

Pour être admissible à une place sur invitation, chaque cavalier et chaque cheval doivent remplir les conditions minimales requises par la FEI.

De plus amples renseignements concernant les places sur invitation sont disponibles dans le document intitulé « Places sur invitation de la commission tripartite – Informations destinées aux CNO », distribué avec les systèmes de qualification.

#### **PÉRIODE DE QUALIFICATION**

20 août - 3 septembre 2006	Jeux équestres mondiaux (WEG), Aix-la-Chapelle (GER)
6 – 10 mars 2007	Qualification FEI pour Group Olympique F, Doha (QAT)
7 – 10 juin 2007	Qualification FEI pour Groupe Olympique G, Balve (GER)
14 juillet – 19 juillet 2007	Jeux Panaméricains, Rio de Janeiro (BRA)
15 - 19 août 2007	Championnats d'Europe de saut d'obstacles, Mannheim (GER)
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite.
1 <sup>er</sup> mai 2008	Classement FEI des cavaliers de saut d'obstacles utilisé pour déterminer les inscriptions individuelles.
1 <sup>er</sup> mai 2008	Communication par la FEI aux CNO/fédération nationale de leur nombre de places de qualification.
31 mai 2008	Confirmation par les CNO à la FEI de l'utilisation du nombre de places de qualification.
15 juin 2008	Confirmation par la FEI de l'attribution des places de qualification définitives et confirmation par la commission tripartite de l'attribution des places sur invitation.
30 juin 2008	Délai accordé aux cavaliers et aux chevaux pour remplir les critères d'admission minimaux de la FEI.
Juillet 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution des places sur invitation.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

**DATES / PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES**

La FEI communiquera aux CNO/fédérations nationales par écrit avant le 1<sup>er</sup> mai 2008 le nombre des places de qualification qu'ils ont obtenues pour leurs équipes ou leurs individuels. Les CNO admissibles doivent faire savoir par écrit à la FEI avant le 31 mai 2008 s'ils ont ou non l'intention de participer aux Jeux Olympiques. Avant le **15 juin 2008**, la FEI réattribuera toutes les places disponibles.

**RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES****Équipes**

Au cas où un CNO n'inscrirait pas d'équipe qualifiée, la place inutilisée sera réattribuée à l'équipe suivante non qualifiée la mieux classée dans la compétition concernée dans l'ordre de priorité suivant :

1. Une équipe qualifiée lors des Jeux équestres mondiaux 2006 sera remplacée par l'équipe suivante non qualifiée la mieux classée aux Jeux équestres mondiaux 2006.
2. Une équipe qualifiée lors des Championnats d'Europe de saut d'obstacles 2007 sera remplacée par l'équipe suivante non qualifiée la mieux classée - sur la base de la liste des 3 équipes de réserve de ce championnat. Une fois qu'il a été fait appel à ces 3 équipes de réserve, ce sera la prochaine équipe non qualifiée la mieux classée aux Jeux équestres mondiaux 2006 qui assurera le remplacement.
3. Une équipe qualifiée lors des Jeux Panaméricains 2007 sera remplacée par l'équipe suivante non qualifiée la mieux classée - sur la base de la liste des 2 équipes de réserve de ces Jeux. Une fois qu'il a été fait appel à ces 2 équipes de réserve, ce sera la prochaine équipe non qualifiée la mieux classée aux Jeux équestres mondiaux 2006 qui assurera le remplacement.
4. Une équipe qualifiée lors de l'épreuve des groupes olympiques F & G approuvés par la FEI en 2007 sera remplacée par la prochaine équipe non qualifiée la mieux classée aux Jeux équestres mondiaux 2006.

Au cas où le pays hôte n'inscrirait pas d'équipe, la place de l'équipe ne sera pas réattribuée.

**Individuels**

Si le quota des individuels doit être complété, en raison d'une double qualification d'un pays ou suite à l'annulation de l'inscription d'une équipe ou d'individu(s), la procédure ci-dessous sera appliquée :

Note : Si le pays hôte n'est pas qualifié avec une équipe, mais se qualifie avec un ou deux individuels, un maximum de 14 équipes participera à la compétition par équipes. Deux ou trois cavaliers individuels supplémentaires se qualifieront pour participer à la compétition individuelle. Ces cavaliers individuels se qualifieront selon l'ordre de priorité suivant :

1. le CNO d'un individuel des groupes de qualification olympique A ou B qualifié d'après le classement sera remplacé par le CNO/la fédération nationale du cavalier individuel suivant le mieux placé au classement des cavaliers olympiques de saut d'obstacles de la FEI ;
2. le CNO d'un individuel du groupe de qualification olympique C qualifié d'après le classement sera remplacé par le CNO/la fédération nationale du cavalier individuel suivant le mieux placé sur une liste de réserve de six du groupe C dans le classement des cavaliers de saut d'obstacles approuvé de la FEI. Une fois cette liste épuisée, les remplaçants seront pris dans le classement des cavaliers olympiques de saut d'obstacles de la FEI;
3. le CNO d'un individuel des groupes de qualification olympique G ou F qualifié d'après le classement sera remplacé par le CNO/la fédération nationale du cavalier individuel suivant le mieux placé au classement des cavaliers olympiques de saut d'obstacles de la FEI ;
4. le CNO d'un individuel du groupe de qualification olympique D qualifié d'après le classement sera remplacé par le CNO/la fédération nationale du cavalier individuel suivant le mieux placé sur une liste de réserve du groupe D dans le classement des cavaliers de saut d'obstacles de la FEI. Une

fois cette liste épuisée, les remplaçants seront pris dans le classement olympique des cavaliers de saut d'obstacles de la FEI;

5. le CNO d'un individuel du groupe de qualification olympique E qualifié d'après le classement sera remplacé par le CNO/la fédération nationale du cavalier individuel suivant le mieux placé dans le classement des cavaliers olympiques de saut d'obstacles de la FEI.